

# Secteur du construction :

## Vous allez recevoir votre avantage sociale !

### CP 124 : Construction

**Quelles sont les conditions pour recevoir cette avantage social?**

Été membre du CGSLB entre le 1<sup>er</sup> Avril 2020 et le 31<sup>e</sup> Mars 2021

**Quelle est le montant de cette prime ?**

Le montant de votre avantage social est € 145 ou € 0,62 par jour presté ou assimilé.

Les jour assimilés sont les jours de vacances, jours de repos, tous les jours de chômage temporaire pour cause d'intempéries ainsi qu'un nombre limité de jours de chômage temporaire pour autres raisons.

**Quand recevrez-vous votre avantage social?**

Votre prime syndicale sera payé à partir de 14 juin 2021.

**Que devez-vous faire ?**

Vous recevrez un formulaire du Fonds de Sécurité d'Existence début juin 2021. Veuillez le remplir et le remettre à votre secrétariat CGSLB.

**Votre Liberté Votre Voix**

